Assemblée Générale du 10juin 2017

**Rapport moral présenté pap Monsieur P. MICHAUX**

Ce rapport aborde quatre points essentiels de l'année 2016 :

Futur de I'UNSA SNPHLM

Situation par rapport à la commission paritaire des ESH travaux de la commission paritaire des SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES rapport d'activité des membres des C.A. d'UNIFORMATION et de l'AFPOLS

# **Futur de I'UNSA SNPHLM**

En 2017 notre représentativité, au sein des deux branches professionnelles, a été pesée

Dans la branche des ESH notre représentativité est acquise avec 16,93 0/0 des voix Ce résultat place I'UNSA SNPHLM en troisième position derrière la CFDT et FO. Ces élections mettent fin à une situation très compliquée puisqu’après avoir eu gain de cause au tribunal, le Ministère du Travail, bien que condamné n'a pas tenu compte de cette décision, n’a pas donné suite à nos courriers et finalement n'a pas reconnu son erreur ce qui a été très dommageable pour I'UNSA SNPHLM

Dans la branche des SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES notre syndicat est passé de 18,78 0/0 à 0,91 0/0. De nombreuses COOPÉRATIVES ont été absorbées par des ESH et les salariés ont changé de branche. Dans cette branche seules la CFDT et la CGT sont aujourd'hui représentatives, tous les autres syndicats tirent leur révérence.

Pour rappel les ESH représentent 30000 salariés et les SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES 1 000 salariés L'avenir nous dira si cette minuscule branche continuera d'exister.

De fait notre adhésion à I'UNSA est pour le SNPHLM un atout. C'est une étiquette repérable, aussi il est indispensable dans tous les comptes rendus, courriers, signatures d'accord de sl assurer que notre syndicat soit bien signalé UNSA. SNPHLM

Lors de notre dernière Assemblé Générale vous avez élu un nouveau Conseil Syndical qui m'a élu Secrétaire Général. Compte tenu de mon statut de retraité je fais appel à tous les membres en activité pour prendre le relai’, restant bien sûr toujours membre du syndicat

Notre Assemblé Générale est souveraine et il vous appartiendra d'élire l'ensemble des membres du Conseil Syndical, afin qu'il soit totalement opérationnel.

Nous voyons bien aujourd'hui qu'au niveau national la solidarité des actions syndicales est une nécessité, particulièrement avec la concertation qui s'ouvre aujourd'hui sur le Code du Travail

Nos cotisations tiennent compte maintenant de cette stratégie. Je vous rappelle que les cotisations syndicales bénéficient d’un abattement fiscal de 66%. Dans ce contexte la vie des sections syndicales est essentielle, et je rappelle que votre soutien est indispensable pour que nous puissions continuer à jouer notre rôle au sein des deux fédérations

**Situation par rapport à la commission paritaire de ESH**

L’année 2016 a été, pour notre participation aux travaux de la CPN des ESH très chaotique. Certains syndicats ont refusé, après l'arrête ne respectant pas la décision de la CAA de PARIS, que I’UNSA SNPHLM participe aux négociations en cours.

M POUSSOU, Directeur Général des ESH, a tenu à me recevoir pour me préciser qu'il ne comprenait pas les décisions du Ministère et qu'il souhaitait vivement, qu’après les nouvelles élections nous puissions continuer à travailler au sein de la CPN. J'espère que le futur arrêté publiant la liste des syndicats représentatifs ne nous réservera pas de mauvaises surprises.

**Travaux de la commission paritaire des SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES**

Négociations annuelles obligatoires 2016

Les NAO 2016 ont eu lieu le 01 12 2016

Le collège salarié a proposé 1,58 % pour l'ensemble des catégories correspondant à la revalorisation du plafond de la sécurité sociale

Le collège employeurs a proposé une revalorisation des salaires minima de 0,7 % ce qui correspond à l'inflation plus 0,2 %

Le collège salarié a demandé 1 % faisant valoir que l'année dernière l'augmentation équivalait à 2 fois l'inflation

Après discussion le collège employeurs a proposé 0,8 % L'ensemble des syndicats a donné son accord

**Autres accords**

Comme prévu l'année dernière la commission paritaire a travaillé sur la formation professionnelle et a continué le toilettage de la Convention Collective

Tous ces accords sont disponibles sur le site de la Fédération de COOP

**Rapport d'activité des membres des C.A. D'UNIFORMATION et de L'AFPOLS** rapports présentés par POINSOT et M CARRERIC